

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

DROIT SOCIAL

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT
DOMAINE : SCIENCES JURIDIQUES

CODE : 71 34 01 U 32 D2
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 703
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 20 août 2018
sur avis conforme du Conseil général

DROIT SOCIAL

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'acquérir des connaissances générales en droit social ;
- ◆ d'analyser et de résoudre des situations juridiques relatives au droit social ;
- ◆ d'actualiser et de vérifier ses connaissances par la consultation et le tri d'informations juridiques ;
- ◆ de porter un regard critique sur les fondements des législations sociales et sur les pratiques en vigueur ;
- ◆ de se référer au droit civil dans la prévention et la résolution de conflits relevant du droit social.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

face à des situations juridiques simples, concernant les personnes, les biens, les contrats et les obligations :

- ◆ d'analyser et d'abstraire la situation juridique correspondante par le recours aux règles de droit civil la régissant et en utilisant le vocabulaire adéquat ;
- ◆ de les résoudre par l'application des notions de droit civil qui les régissent.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement "Droit civil" code 713201U32D3

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable,

*face à des situations relatives au droit social,
dans le respect de la terminologie ad hoc,*

- ◆ d'identifier et d'expliquer les principes juridiques en présence ;
- ◆ de les analyser et de les résoudre.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- ◆ du degré de pertinence de l'analyse,
- ◆ du niveau de précision et de la clarté dans l'emploi des termes juridiques.

4. PROGRAMME

*Face à des situations relatives au droit social,
dans le respect de la terminologie ad hoc,*

l'étudiant sera capable :

- ◆ d'acquérir les concepts de base, les notions essentielles relevant du droit social telles que
 - ◆ le droit social dans les ordres juridiques belge et européen ;
 - ◆ l'organisation de la sécurité sociale et son mode de financement ;
 - ◆ les avantages octroyés par les différents secteurs de l'O.N.S.S., leurs bénéficiaires et leurs conditions d'octroi ;
 - ◆ les caractéristiques du statut social des différentes catégories de travailleurs (salariés, fonctionnaires, indépendants) ;
 - ◆ les structures du droit du travail et leurs compétences (les organisations professionnelles, le Conseil national du travail, l'Inspection sociale, les commissions et sous-commissions paritaires, les organes institués au sein de l'entreprise,...) ;
 - ◆ le rôle, la composition et la protection des membres du conseil d'entreprise, du comité prévention et protection du travail et de la délégation syndicale ;
 - ◆ les conventions collectives du travail dans le droit social et de la concertation sociale ;
 - ◆ la hiérarchie des sources du droit du travail ;
 - ◆ la formation, l'exécution, la suspension et la rupture du contrat de travail ;
 - ◆ la motivation du licenciement ;
 - ◆ les dispositions relatives au contrat de travail (emploi des langues, durée, nécessité d'un écrit, preuve, prescription, obligations des parties, responsabilité,...) ;
 - ◆ les différents types de contrats de travail en fonction de leur nature ou de leur durée (ouvrier, employé, représentants de commerce, domestiques, étudiants, CDI, CDD, travail nettement défini, remplacement, travail à domicile, travail à temps partiel, travail temporaire, travail intérimaire, apprentissage...)

- ◆ les clauses spécifiques du contrat de travail (écolage, non-concurrence...) ;
- ◆ la réglementation du travail : la durée du travail, le repos dominical, les jours fériés, le règlement du travail, la protection de la rémunération, l'égalité entre les hommes et les femmes,... ;
- ◆ d'appliquer ces notions et concepts à des cas concrets en les analysant et les résolvant.

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Droit social	CT	B	40
7.2. Part d'autonomie		P	10
Total des périodes			50